

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 27 avril 2021

Les douaniers de Baisieux-Camphin saisissent plus de 10 kg d'amphétamine

Le 22 avril 2021, sur l'autoroute A27 en provenance de Belgique et à l'entrée sur le territoire, une escouade de la brigade des douanes de Baisieux-Camphin a contrôlé un véhicule avec une personne à bord. Interrogé sur le transport de marchandises prohibées, le conducteur a présenté spontanément aux agents un sachet contenant de l'herbe de cannabis.

La visite du véhicule a permis la découverte de quelques grammes de résine de cannabis mais également de constater la présence dans le coffre d'un sac à dos contenant plusieurs sachets thermosoudés renfermant une substance blanche qu'un test permet d'identifier comme étant de l'amphétamine.

Au total, 10,435 kilos d'amphétamines sous forme de pâte sont saisis. La valeur de la marchandise est estimée à plus de 150 000 euros sur le marché illicite de la revente de stupéfiants.

Jugé cet après-midi en comparution immédiate devant le TGI de Lille, le conducteur a été condamné à deux ans d'emprisonnement.

En 2020, les services douaniers français ont saisi 359 kg d'amphétamines.